

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 23 février 2015, a adopté les règlements suivants :

- 15-003** **Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ afin de financer la construction du Centre de services animaliers**
- 15-004** **Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux requis au site du 50-150, rue Louvain Ouest pour la création du Centre industriel léger en remplacement d'édifices industriels caducs**
- 15-005** **Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains dans le but de constituer une réserve foncière à des fins de développement urbain**
- 15-006** **Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation et de protection des immeubles**
- 15-009** **Règlement autorisant un emprunt de 3 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal**
- 15-010** **Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation du bâtiment de la cour municipale**
- 15-011** **Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements**
- 15-012** **Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement des systèmes de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés**
- 15-016** **Règlement autorisant un emprunt de 6 200 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien du Jardin botanique de Montréal**

Le Devoir

- 15-017** **Règlement autorisant un emprunt de 1 305 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien d'actifs des espaces communs d'Espace pour la vie**
- 15-020** **Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations qui seront réalisés par les arrondissements dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal**

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé les règlements 15-003, 15-004, 15-005, 15-006, 15-009 et 15-010 le 11 mars 2015, approuvé les règlements 15-011, 15-012 et 15-020 le 12 mars 2015 et approuvé les règlements 15-016 et 15-017 le 13 mars 2015. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 18 mars 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir